



N° 385-2013/BAPS/DDR/SAA

du : 21/02/2013

**Rapport
au
Bureau de l'assemblée de la province Sud**

OBJET : relatif au plan de relance de la filière céréales

PJ: un projet de délibération

Le marché local du maïs, utilisé en alimentation animale, est d'environ de 7 500 tonnes par an mais la production locale n'a que très rarement atteint les 6 000 tonnes et enregistre régulièrement un déficit de l'ordre de 2 000 tonnes, comblé par l'importation, malgré une demande en hausse. En effet, les provendiers et les éleveurs accèdent conventionnellement au maïs local en vrac respectivement aux prix de 24 F/kg et 27 F/kg alors que le prix de vente du blé importé avoisine aujourd'hui 50 F/Kg.

En province Sud, la production de maïs décline et les volumes traités par les trois organismes de réception et de stockage des céréales (ORS) sont nettement en deçà de leur potentiel. Cette diminution générale est liée à un désintéressement des agriculteurs pour cette culture, en partie dû aux mauvaises conditions climatiques observées depuis 2007, et à la concurrence en saison fraîche des cultures de squash qui permettent une meilleure marge.

Production de maïs en province Sud (en tonnes)

ORS	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Bourail	436	852	1248	1658	1150	424	476	457
Boulouparis	1856	1843	1258	1216	1154	351	1 156	760
La Tamoia	544	709	414	695	302	0	320	78
TOTAL	2836	3404	2920	3569	2606	775	1 953	1 295

Pour la campagne 2012-2013, les surfaces semées de 323 hectares devraient se concrétiser par une récolte en progression à 2 500 tonnes (base de rendement moyen de 8 tonnes/hectare).

Trois réunions de travail ont été organisées entre l'établissement de régulation des prix agricoles (ERPA) et la direction de développement rural (DDR) pour évaluer les mesures à mettre en place dans le cadre d'un plan de relance de la filière.

L'ERPA envisage d'instaurer les interventions complémentaires suivantes :

- une prime incitative à une rotation raisonnée des cultures, avec la mise en place d'un contrat pluriannuel de rotation (2 à 3 ans) qui fixe les prix de campagne (au kg vendu) ;
- une augmentation minimum de marge de + 3 F/kg de céréales traitées (aujourd'hui 6 F/kg de marge) pour les ORS, en déficit depuis plusieurs campagnes, afin qu'ils retrouvent une « bonne santé » économique et jouent pleinement leur rôle prépondérant au sein de la filière.

Au niveau provincial, au titre du code des aides pour le soutien de l'économie (CASE), un dispositif de mesures exceptionnelles est proposé à la décision du Bureau de l'assemblée de province, habilité à fixer après avis de la commission du développement rural, les conditions et les modalités de mise en œuvre d'interventions spécifiques visant à soutenir une filière dont le marché s'est déséquilibré.

Il se traduit par :

- une aide à l'achat des semences sur une période de trois ans, à hauteur de 80 % du coût, calquée sur la mesure qui a d'ores et déjà fait preuve de son efficacité pour les pâturages améliorés, avec un objectif visé d'au moins 400 hectares aidés par campagne ;
- une subvention d'équilibre aux ORS qui affichent des résultats régulièrement déficitaires, impactés par une production insuffisante, en dessous de leurs seuils de rentabilité, et dans l'attente que les modalités d'accompagnements de l'ERPA soient revues (aide au transport pour le roulage vers les provendiers de Boulouparis et Païta, prime de développement de la production).

L'ORS de Boulouparis, la coopérative céréalière « Les grains de Sud », a déjà saisi la province Sud pour une intervention de cette nature en juillet 2012, pour six millions (6 000 000) de francs, en exposant ses difficultés financières récurrentes depuis 2008. L'ORS devrait a minima traiter 2 000 tonnes alors que sa production stagne autour de 1 200 tonnes.

Le coût pour la province Sud de la mise en œuvre de ce plan de relance de la filière maïs (la production des autres céréales reste anecdotique) est estimé pour l'année 2013 à seize millions (16 000 000) de francs :

- douze millions (12 000 000) de francs pour l'aide à l'achat de semences ;
- quatre millions (4 000 000) de francs au titre d'une subvention d'équilibre à la coopérative « Les grains du Sud » sur les six millions (6 000 000) de francs sollicités, l'augmentation de marge proposée par l'ERPA et le bonus existant de 9 F/kg sur l'augmentation de la production pouvant compenser le différentiel.

Les sommes correspondantes pourront être mobilisées par redéploiement des crédits gérés par la direction du développement rural.

La commission du développement rural réunie le

a émis un avis favorable à

l'instauration de ces mesures exceptionnelles.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.